

## TE38

BUREAU du 12 septembre 2022

### DÉCISION N° 2022-104

Objet : Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Eclairage Public

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Régis GAUTHIER, François GUILLIER, Benjamin GUINOT, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI et Michel TOSCAN, membres du Bureau.

Les communes de SAINT CLAIR DE LA TOUR, VIRIVILLE et CESSIEU ont saisi TE38 pour assurer les études et les travaux sur leur réseau d'éclairage public.

Ces communes sont adhérentes à TE38, pour la compétence réseaux de distribution publique d'électricité.

Les statuts de TE38 permettent la réalisation de cette maîtrise d'ouvrage déléguée d'éclairage public, s'agissant d'une compétence optionnelle du Syndicat.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée bipartite entre TE38 et la commune permet de formaliser les compétences et les interventions de chacun, ainsi que les flux financiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

### DÉCIDENT

- D'autoriser le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Eclairage Public, selon les modalités décrites ci-avant, sur le territoire des communes de :
- ST CLAIR DE LA TOUR : EP rénovation tranche 4
  - CESSIEU : EP - Chemin des Alouettes
  - VIRIVILLE : EP - Rue de la Chapelle



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*